



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mars 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 03 18-01-FINANCES – Bilan de la politique de formation des élus.

| | |
|--|--|
| Nombre de conseillers | Date de la convocation : 07/03/2024 |
| En exercice : 33 | |
| Présents : 26 | Affichage de la convocation : 13/03/2024 |
| Pouvoirs : 6 | |
| Votants : 32 | Affichage du compte rendu : 19/03/2024 |
| Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU. | |
| Absents ayant remis pouvoir : | |
| M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Rémi GILLET Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD | |
| Absents ou excusés : | |
| Mme Chantal BERTHILLON | |

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Lors de sa séance du 21 septembre 2020, le conseil a fixé l'enveloppe dédiée à la formation des élu.es à 3 000€.

Chaque année, « un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal ».

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

PREND ACTE du bilan annuel 2023 de formations des élus de la commune

| Bilan de la formation des élus 2023 | |
|-------------------------------------|---|
| Budget 2023 | Actions de formation financées par la commune |
| 3 000 € | Néant |

DIT que le bilan sera annexé au compte administratif 2023.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

22.03.24

et de la publication en mairie le

22.03.24

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 03 18-01 FINANCES- Bilan de la politique de formation des élus

Date de décision: 18/03/2024

Date de réception de l'accusé 22/03/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024031801_01

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240318-2024031801_01-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

- Finances locales
- Decisions budgetaires
- Budgets et comptes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 1.pdf (99_DE-069-200047785-20240318-2024031801_01-DE-1-1_1.pdf)